

creusage à faire dans la partie non abritée de la baie. Cela voulait dire qu'une certaine partie des \$675,000 serait utilisée en vue d'élargir le chenal et de supprimer le banc de sable. On n'en fit rien. En outre, on a voté l'année dernière un crédit de \$10,000 pour le creusage de ce que l'on appelle le bassin Lameque. Ces travaux devaient être exécutés à l'entreprise et non par les dragues du Gouvernement. Aucun avis d'adjudication n'a été publié et le crédit figure encore aux prévisions budgétaires de cette année.

Le ministre me permettra de lui faire observer que ce crédit de \$10,000 était destiné au creusage du bassin entre les deux quais afin d'assurer un abri et plus d'espace à une flotte de quelque 65 ou 75 navires et bateaux de pêche. J'ai sous la main un bulletin du ministère des Pêcheries contenant une liste complète des primes versées aux personnes employées sur des navires et des embarcations de pêche. Sur quelques-unes seulement des îles situées dans le voisinage de Tracadie, —je parle tout spécialement de Miscou et de Shippigan,—environ mille hommes ont touché des primes pour leurs opérations de pêche à l'aide de navires ou de bateaux de 15 tonnes et plus. Vu la nombreuse flotte de pêche en activité à cet endroit on ne saurait douter de la nécessité qu'il y a de continuer les travaux de dragage pour leur protection. Le ministre devrait, me semble-t-il, faire examiner la question d'ici à la préparation des prévisions supplémentaires, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'augmenter cette allocation de façon à remédier à l'état de choses que je viens de signaler.

Je vois qu'au chapitre havres et rivières il y a un crédit de \$75,000 pour des travaux de soutènement et des brise-lames au havre de Tracadie. L'entreprise a été adjugée l'année dernière, et on a mis les travaux en marche. La drague à suction n° 12,—c'est le numéro, si je ne me trompe,—a fonctionné à cet endroit jusqu'à la formation des glaces. Je crois savoir que l'on a donné ordre de ne plus faire de dragage. Etant donné la suspension de l'exploitation forestière dans cette région un grand nombre de nos gens qui ne faisaient pas la pêche et qui comptaient sur cette industrie pour vivre devront maintenant se livrer à la pêche et à l'agriculture. Le havre est entouré par la côte et il en coûterait un million de dollars ou plus pour en élargir l'ancienne entrée. Par conséquent, les ingénieurs décidèrent de fermer l'ancienne entrée et de creuser un chenal qui, partant du village, atteindrait et traverserait la côte extérieure. On rouvrirait ainsi un chenal dont la profondeur était de 20 pieds il y a une trentaine d'années, mais que dans la suite on a laissé s'obstruer. Le ministère des

[L'hon. M. Veniot.]

Travaux publics construit des brise-lames et des murs de revêtement afin d'ouvrir ce nouveau chenal dans le détroit de Northumberland. Lorsque le port aura été aménagé selon les plans, il progressera beaucoup plus qu'au paravant. Comme je l'ai dit, le dragage a cessé. Le ministre m'a appris dans une lettre qu'il m'a adressée il y a quelques jours que l'on ne croyait pas nécessaire de poursuivre ces travaux de dragage tant que les brise-lames ne seraient pas terminés. Deux grandes rivières se jettent dans le port de Tracadie, et les alluvions de ces eaux s'amassent dans le chenal déjà dragué, mais si le dragage était continué au large du rivage, le courant empêcherait les alluvions de s'amonceler dans le nouveau chenal. Je prie le ministre de donner plus d'attention à ce sujet. Les ingénieurs du ministère ont présenté un rapport favorable, et le dragage a commencé en même temps que les travaux de construction. A mon sens, il est absolument nécessaire de ne pas interrompre le dragage, et si celui-ci est repris maintenant, on aura terminé à l'automne. A présent, le bateau dragueur est inactif, et il faudra de grosses marées du printemps pour le sortir de ce port. Il est évident qu'il lui faudra dragueur lui-même pour cela. S'il n'était pas nécessaire de l'utiliser ailleurs, je ne soulèverais aucune objection, mais il me semble futile de le laisser dans cette inactivité au port de Tracadie alors que l'on a besoin de ces travaux indispensables. Il faudrait ajouter au crédit une somme au moins suffisante pour le dragage des prochains quatre ou cinq mois.

M. REID: Le temps est venu de songer plus sérieusement au dragage, surtout dans le fleuve Fraser. Il est bel et bon de laisser la question du dragage entre les mains d'un ingénieur et dire qu'il en est responsable, mais il n'est pas besoin d'un ingénieur ou d'un prétendu ingénieur pour savoir que le dragage exécuté dans le Fraser a été de la plus complète inutilité. J'appelle l'attention du ministre sur deux cas en particulier, et je laisse à son jugement de dire si l'on s'est conduit sérieusement. L'an dernier on a dragué à l'est du pont du Fraser, et le sable a été déposé au milieu d'un ancien banc de sable. Le fleuve Fraser coule à une vitesse de 3 à 5 milles à l'heure, et charrie le sable avec lui. On en a constaté les graves conséquences plus tard, lorsqu'un gros navire a touché fond. Quant à l'autre cas relatif aux travaux de construction du département, le sable dragué a été entassé à plusieurs pieds de hauteur sur l'île Ione au milieu du fleuve. Ce sable a été entraîné de nouveau dans le fleuve. Cela a eu pour résultat que les fossés des cultivateurs ont été détruits, et ces cultivateurs paient aujourd'hui \$8 de l'acre, ce qui comprend l'en-